



assurance emprunteur par délégation

Par **kalinka69**, le **18/09/2020** à **11:27**

Bonjour,

J'ai souscrit une assurance emprunteur par délégation en juin 2016 et demandé le prélèvement automatique mensuel de mes cotisations. Après erreur de leur part pour effectuer ce prélèvement, j'ai dû faire des virements à mes frais jusqu'à ce qu'ils arrivent à me prélever soit au bout de 5 mois.

Depuis, tout marchait bien, et ce mois, à nouveau absence de prélèvement. La société d'assurances ayant fusionné, je n'arrive plus à la contacter et je n'ai pas envie de recommencer les virements d'autant que le problème ne vient pas de moi. J'ai décidé d'attendre le mois prochain pour voir si tout rentre dans l'ordre.

Dans ce cas, pouvez vous me dire si je risque des pénalités ou une résiliation de leur part.

Merci. Cordialement.